



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 031/CENI/2022

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) rappelle à l'opinion nationale tant qu'internationale qu'elle travaille d'arrache-pied pour la tenue des élections dans le délai constitutionnel en République Démocratique du Congo (RDC).

Chaque jour, la CENI exécute les différentes activités reprises dans la Feuille de Route du processus électoral 2021-2027 publiée le 03 février 2022. C'est dans ce cadre que la CENI a entrepris plusieurs activités opérationnelles dont l'actualisation, la consolidation et la validation des cartographies opérationnelles, l'actualisation des Mesures d'application de la Loi n° 06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée et complétée à ce jour ainsi que l'actualisation des Mesures d'application de la Loi n° 04/028 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs en RDC.

Par ailleurs, en prévision de la prochaine opération de Révision du Fichier Electoral (RFE), la CENI, après avoir lancé l'avis d'appel d'offres international pour l'acquisition des Kits d'enrôlement des électeurs, des cartes d'électeurs et des services connexes, a procédé à la signature du contrat avec l'entreprise sud-coréenne Miru Systems Co en date du 17 juillet 2022. Pour l'instant, un premier lot de kits est attendu dans un bref délai à Kinshasa pour l'organisation d'un test grandeur nature dans deux provinces de la RDC.

C'est ici le lieu d'éclaircir l'opinion au sujet de la cartographie des Centres d'Inscription (CI) et celle des Bureaux de Vote qui sont deux outils de travail importants à ne pas confondre. La cartographie des Centres d'Inscription est importante dans la mesure où elle permet à la CENI de situer avec exactitude les lieux où les potentiels électeurs seront identifiés et enrôlés afin d'obtenir leurs cartes d'électeurs. Quant aux Bureaux de Vote, leur liste sera publiée durant le dernier trimestre de l'année 2023.

La CENI rappelle à toutes les parties prenantes au processus électoral qu'elle demeure la seule Institution constitutionnellement habilitée à organiser les élections en RDC. Par conséquent, elle invite les parties prenantes intéressées à se référer à elle et à elle seule en vue d'échanger sur les différents aspects des préparatifs des échéances électorales prévues en 2023.



Fait à Kinshasa, le 01 SEPT 2022

Patricia NSEYA MULELA
Rapporteur